



## Commune de Meroux-Moval

### Compte-rendu du Conseil Municipal du jeudi 11 décembre 2025

Le conseil municipal de Meroux-Moval s'est réuni, en séance ordinaire, le jeudi 11 décembre 2025, à 18 h 00, salle Michel BROUQUE

Membres présents : Victor CABETE, Noémie DUBOST, Alain DUVERNOIS, Stéphane GUYOD, Christophe HENNY, Guy JACQUES, Michel LEBEUF, Brigitte MAGNIN, Jessica RICHERT, Jean-Marc TOCHON, Rémi TOCHON et Jean-Marc WULLENS

Membres excusés : Marie MINGARDO (procuration à Alain DUVERNOIS), Sandrine MAGRIS (procuration à Jessica RICHERT), Jean-Pierre GODEAU (procuration à Stéphane GUYOD), Emmanuelle BOHL (Procuration à Noémie DUBOST), Agnès PARROT

Membre absente : Nathalie BESSE.

Le correspondant de l'Est Républicain assiste à cette réunion.

1 personne assiste au conseil dans les rangs du public.

Secrétaire de séance : Alain DUVERNOIS

18h10 : le quorum étant atteint la séance peut débuter (2 élus arriveront plus tard : Victor CABETE à 18h18, puis Jean-Marc TOCHON à 18h36)

Le compte-rendu de la séance du 16 octobre 2025 est approuvé à l'unanimité.

Les délibérations prises lors de la séance du 16 octobre 2024 figurent dans le compte-rendu du conseil.

L'ordre du jour appelle l'examen des questions suivantes :

#### 1) Délibérations

- a) Projet photovoltaïque : promesse d'achat SNCF/Meroux-Moval + promesse bail Emphytéotique E-Sweet/Meroux-Moval.

M le Maire rappelle que cette délibération fait suite à la situation évoquée lors de la séance du 16 octobre 2025 et expose les éléments du contenu de ces délibérations (le document de travail avait été adressé en amont à l'ensemble des élus du conseil municipal)

Les délibérations à prendre sont :

**1.** D'autoriser Monsieur le Maire à signer une promesse de vente par la SNCF au profit de la commune, portant sur les parcelles section B n° 655, 656, ZD 104 et ZE 380 à 383 ayant pour surface totale 8ha 70ca 86ca au prix de 84 473.42 €, sous la condition suspensive de l'obtention par la société E-SWEET Énergie d'un permis de construire régulier purgé de tout recours.

**2.** D'autoriser Monsieur le Maire à signer une promesse de bail emphytéotique avec la société ESWEET Énergie, portant sur les mêmes parcelles + la parcelle B n°622 à détacher des 4ha 40ca et conditionnée à la réalisation de l'acquisition par la commune et à l'obtention du permis susmentionné.

Le bail emphytéotique, appelé à être conclu à l'issue des conditions, portera entre autre sur les conditions suivantes :

- Durée : 40 ans, avec possibilité de poursuite pendant une durée de 5 années prorogeable une fois, soit 10 années au maximum,
- Premier loyer : 90 215 €,
- Indemnité d'immobilisation de 30 000 €, payable une fois que le permis de construire du parc photovoltaïque aura été purgé de tous recours, et qui sera imputé en cas de signature du bail emphytéotique sur le premier terme de loyer par avance,
- Loyers suivants : 60 215 € par an, à compter de la deuxième échéance.
- Promesse de constitution de servitude : accès par tous moyens et en tout temps au reliquat qui ne sera pas concerné par le bail emphytéotique après division de la parcelle cadastrée B n°622 (parcelle en nature de bois et forêts). Ce droit de passage autorisera l'accès pour tous véhicules, y compris tous véhicules d'exploitation forestière.
- E-sweet s'engage à démanteler à ses frais l'installation en fin de bail (par arrivée du terme ou par résiliation amiable ou judiciaire).

**Vote à l'unanimité** des membres du conseil présents (11) et procurations (4)

b) Subvention TDE 90 – Transition énergétique

Concernant notre commune, nous pouvons bénéficier d'une subvention TDE 90 au titre de la transition énergétique. Cette subvention doit être sollicitée avant fin 2026 pour des projets liés à l'économie d'énergie (et non à la production type panneaux photovoltaïques).

Il est proposé de solliciter cette subvention pour le remplacement de l'ensemble des 13 fenêtres du bâtiment Mairie (au rez-de-chaussée) avec installation de volets roulants électriques. Un devis a été réalisé sur une base de menuiseries aluminium pour la somme de 29 666 €.

**Vote à l'unanimité** des membres du conseil présents(11) et procurations (4) pour effectuer la demande de subvention relative à ce projet

c) Subvention Association sportive

Des membres de la section Patinage sur Glace de l'ASMB (Association Sportive Municipale Belfortaine) vont participer aux championnats du monde aux Etats Unis en 2026. Quatre sportifs de la commune de Meroux-Moval sont sélectionnés et à ce titre nous sommes sollicités pour une participation financière sous forme de subvention.

Une subvention de 500 € est proposée à ce titre.

**Vote à l'unanimité** des membres du conseil présents (12) et procurations (4) pour une subvention de 500 €

d) Assurance statutaire – CDG90

Lors du CM du 05 juin 2025, nous avions pris une délibération afin de mandater le CDG 90 dans la recherche d'un prestataire pour la période 2026-2029.

Il est question de contrat d'assurances statutaires permettant aux collectivités et établissements du département de s'assurer contre les risques financiers induits par l'absentéisme de leurs agents.

Sur trois propositions reçues, c'est la compagnie GROUPAMA qui a été retenue par le CDG 90.

Nous devons prendre une délibération pour le choix du contrat dans les différentes formules proposées (choix pour une durée de quatre ans 2026 à 2029).

M. le Maire propose de renouveler sur le principe d'une formule à 90% pour maladie ordinaire avec franchise de 15 jours comme auparavant.

En termes de coût pour la cotisation, les taux de prélèvements ont sensiblement diminué (8.31% pour la CNRACL et 0.89% pour l'IRCANTEC) permettant une diminution annuelle de la cotisation de 1500 €.

Le coût pour la commune passera de 12000 à 10500 / an pour la même couverture.

**Vote à l'unanimité** des membres du conseil présents (12) et procurations (4) pour l'adhésion à ce contrat.

e) Création Poste Administratif

Il est question d'un poste de secrétaire, actuellement occupé par Sabrina PIEMONTESE embauché par le service de remplacement du CDG 90.

Ce recrutement en Catégorie C pour 35h avec le grade d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe peut être effectif au 1<sup>er</sup> février 2026.

Concernant Sabrina PIEMONTESE, qui candidate, elle va être formée à la gestion des Titres Sécurisés. Cela donnera à nouveau la possibilité d'une ouverture du secrétariat tous les samedis matin.

**Vote à l'unanimité** des membres du conseil présents (12) et procurations (4) pour la proposition de recrutement de Mme PIEMONTESE.

f) Convention Territorial Global Sud GBCA - CAF

Le CTG est un contrat de partenariat passé entre la CAF et les communes adhérentes du sud territoire, pour organiser, financer et coordonner une politique cohérente territoriale en direction des familles, des enfants, de la jeunesse et de la vie sociale.

C'est un outil de stratégie territoriale. Il repose sur un diagnostic des besoins de la population du territoire et débouche sur une feuille de route pluriannuelle. 4 axes stratégiques sont déployés et associés à des objectifs à réaliser (diffusés au CM), lesquels font l'objet d'un suivi par la CAF et l'ensemble des adhérents lors de comité technique et de pilotage.

Elle s'établit sur une durée de 5 ans (2025-2029)

Elle permet de mobiliser et de sécuriser l'ensemble des aides de la CAF. Sans CTG plusieurs financements peuvent être perdus ou bloqués. Noémie rappelle les soutiens actuels de la CAF sur le périscolaire, extrascolaire, ados, la MAM et la subvention d'investissement espérée pour la création du nouveau bâtiment place de la Mairie.

Il est demandé aux membres du conseil d'approuver la présente convention et d'autoriser M. le Maire à signer le contrat pluriannuel.

**Vote à l'unanimité** des membres du conseil présents (12) et procurations (4) pour l'approbation de la convention et l'autorisation de signature du contrat par M. le Maire

g) Etat d'assiette 2026 – Affouage – ONF (Office National des Forêts)

L'ONF propose la liste des parcelles proposées à l'Etat d'Assiette des coupes pour l'année 2026.

- Parcelle 1 (coupe sanitaire / résineux malades) 80 m<sup>3</sup>
- Parcelle 4 (travaux d'amélioration / résineux) 237 m<sup>3</sup>
- Parcelle 17 (travaux d'amélioration / feuillus) 193 m<sup>3</sup>
- Parcelle 26 (travaux d'amélioration / feuillus) 95 m<sup>3</sup>

*Dans les parcelles 17 et 26 il y aura de l'affouage.*

La parcelle 36 (Bois de la Brosse) a également été signalée, mais en accord avec l'ONF les travaux dans cette parcelle sont reportés du fait des volumes déjà conséquents.

*Christophe HENNY en profite pour délivrer une information sur l'affouage 2025. Volume de bois important cette année – Priorité donnée **au bois au sol**, avec une nouveauté (lots de nettoyages à 20€ le lot) et affouage classique essentiellement des houppiers.*

*15 affouagistes inscrits (dont 6 nouveaux) – certains ont pris des lots de nettoyages, d'autres de l'affouage et du nettoyage.*

*Au final, après tirage au sort, ont été attribués 9 lots de nettoyage et 8 lots d'affouage.*

**Vote à l'unanimité** des membres du conseil présents (12) et procurations (4) pour la validation de l'Etat d'Assiette 2026.

h) Révision des loyers au 1er Janvier 26

Il est question du logement place de la Mairie, occupé par M. ENEE.

L'application de l'évolution du taux d'indice de la construction porte le loyer au **01.01.2026 à 406,30 €** (contre 402,12 € en 2025)

**Vote à l'unanimité** des membres du conseil présents (12) et procurations (4) pour cette révision de loyer.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 40**

**Parole donnée au public : pas d'intervention.**

Guy Jacques demande à Simone Houillon, présente en tant que public si un bilan du Téléthon est déjà disponible et notamment / à la benne à ferraille.

**Bilan provisoire = 4275,51 €** dont 705,01 € pour la vente de ferraille (un peu moins en poids que l'an dernier pour un bon volume, mais surtout ↘ du cours de la ferraille)

Il reste encore la vente du « Fil d'Arienne » sur le marché de Noël de Danjoutin 12/12 et le Concert des Baladins le 14/12 avant de pouvoir finaliser le bilan 2025.